

ROYAUME DE BELGIQUE
Ministère des Colonies

Direction de l'Agriculture,
de l'Élevage et de la Colonisation

KONINKRIJK BELGIË
Ministerie van Koloniën

Directie van Landbouw,
Veeteelt en Kolonisatie

Bulletin Agricole du Congo Belge

Landbouwkundig Tijdschrift

voor Belgisch-Congo

Publié sous la Direction de

Uitgegeven onder de leiding van

M. P. STANER,

DIRECTEUR D'ADMINISTRATION — DIRECTEUR VAN BESTUUR.

Vol. XLII

N° 2

JUN
UNI 1951

4 FASCICULES PAR AN
NUMMERS PER JAAR



Photo DANDOUY (Congopresse)

Entrée de la Grotte MATETU du Mont Hoyo.

RÉDACTION ET ADMINISTRATION :
Place Royale, 7 - Bruxelles

REDACTIE EN ADMINISTRATIE :
Koningsplein, 7 - Brussel

SOMMAIRE DU N° 2 - 1951

Articles originaux :	PAGES
<i>Recherches sur l'alimentation des Populations au Kwango</i> , par E.-L. ADRIAENS	227
<i>Prospection agricole élémentaire</i> , par P.-J.-J. RENARD	271
<i>L'Amélioration de la Fertilité des Terres Congolaises</i> , par L. SODY	283
<i>Exigences edaphiques des principales cultures tropicales</i> , par J. LIVENS	295
<i>Essais de corrosion de divers Métaux et Alliages susceptibles d'être utilisés pour la distillation et l'emballage des huiles essentielles</i> , par R. WILBAUX et A.-C. NEYBERGH	309
<i>Insectes et Champignons xylophages congolais</i> , par R. MAYNÉ et C. DONIS	319
<i>Contribution à l'Etude sur les avantages de l'Elevage du Zébu (Bos Indicus) dans les pays tropicaux</i> , par M. SZABUNIEWICZ	347
<i>Immunité, Immunisation, Prémunition et Trypanosomiase animale</i> , par G. POJER	369
Documentation officielle	381
Notes et actualités :	
<i>Le Conditionnement et la standardisation des produits agricoles du Congo Belge et du Ruanda-Urundi</i>	421
<i>Les sols de l'Etat de Sao-Paulo (Brésil) et leur conservation</i>	422
<i>*Le Sericea et d'autres Lespedezas pluriannuels employés comme fourrage et pour la conservation du sol</i>	423
<i>*Considérations sur la possibilité de fabriquer des engrais au Congo Belge</i>	425
<i>Creation de palmeraies artificielles en territoire de Kongolo</i>	426
<i>*Les facteurs physico-chimiques dans l'extraction des huiles de palme par lavage-malaxage</i>	428
<i>*Les possibilités offertes par le spectre infrarouge pour l'étude des constituants des corps gras</i>	429
<i>Le « Trichilia Quadrivalvis » (Mukeso a temo) des hauts plateaux du Kwango</i>	430
<i>Suspension temporaire de l'abatage des cacaoyers à la Côte de l'Or</i>	431
<i>Notes de statistiques au sujet de la production et de l'exportation du cacao</i>	432
<i>Extrait du rapport sur l'exercice 1950 de l'Union des Producteurs de Café du Congo Belge</i>	433
<i>Observations sur les réactions du Cotonnier aux conditions de milieu</i>	434
<i>La lutte contre la Cercosporiose du Bananier à la Jamaïque</i>	437
<i>*Fcrèts du Cameroun</i>	438
<i>*La susceptibilité du bois aux attaques de termites</i>	439
<i>Studies of Factors influencing Attack and Control of the Bamboo Powder-Post Beetle</i>	440
<i>Des conseils sur l'emploi des nouveaux insecticides</i>	440
<i>Les Insectes parasites dans l'Union Sud-Africaine</i>	441
<i>La diffusion et l'épidémiologie de la maladie fusarienne du Palmier-dattier en Afrique du Nord</i>	441
<i>L'Elevage au Congo Belge</i>	443
<i>De Fokkerij in Belgisch-Congo</i>	445
<i>Concours de bétail indigène (Bunia, 9 décembre 1950)</i>	446
<i>Alimentation et engraissement du bétail</i>	447
<i>Les herbages du Ranch. — Les Paspalum poussent bien dans les terrains humides</i>	449
<i>Elevage et engraissement du bétail</i>	450
<i>La mise au pâturage du bétail laitier sous les Tropiques</i>	451
<i>L'herbe déshydratée</i>	451
<i>Vaccination de vaches gestantes au moyen de la S. 19 Brucella Abortus</i>	454
Bibliographie	455
Annonces	471 et 472 et sur les pages en couleurs

Les indications fournies dans les articles paraissant dans le « Bulletin Agricole du Congo Belge » n'engagent pas la Rédaction et ne constituent pas nécessairement des conseils de sa part.

La reproduction des articles est autorisée, à condition de mentionner sous le titre : Extrait du « Bulletin Agricole du Congo Belge ».

Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus.

De Redactie is niet aansprakelijk voor de aanwijzingen in de artikelen van het « Landbouwkundig Tijdschrift voor Belgisch-Congo ». Men beschouwe ze dus niet noodzakelijk als raadgevingen van harentwege.

Men mag artikelen uit het tijdschrift overnemen, mits men onderaan den titel vermeldt : Overgenomen uit het « Landbouwkundig Tijdschrift voor Belgisch-Congo ».

De niet opgenomen stukken worden niet teruggezonden.

ROYAUME DE BELGIQUE
Ministère des Colonies

Direction de l'Agriculture,
de l'Élevage et de la Colonisation

KONINKRIJK BELGIË
Ministerie van Koloniën

Directie van Landbouw,
Veeveelt en Kolonisatie

Bulletin Agricole du Congo Belge

Landbouwkundig Tijdschrift

voor Belgisch-Congo

Publié sous la Direction de

Uitgegeven onder de leiding van

M. P. STANER,

DIRECTEUR D'ADMINISTRATION — DIRECTEUR VAN BESTUUR.

Vol. XLII

N^o 2

JUN 1951

4 FASCICULES PAR AN
NUMMERS PER JAAR

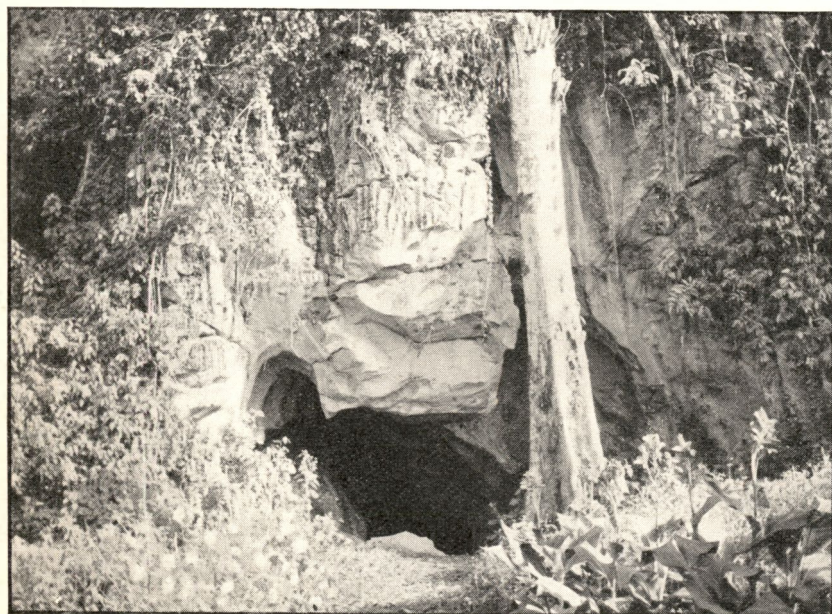


Photo DANDROY (Congopresse)

Entrée de la Grotte MATETU du Mont Hoyo.

16668

RÉDACTION ET ADMINISTRATION :
Place Royale, 7 - Bruxelles

REDACTIE EN ADMINISTRATIE :
Koningsplein, 7 - Brussel



M. le Professeur DONDEYNE, de l'Institut Agronomique de Louvain, a bien voulu en faire l'expertise; il nous communique les résultats suivants:

10 grammes de graines :

6,3 grammes de noix

graisse : extrait au tétrachlorure 56.36 %

albumine brute 2 %

graisse plus ou moins solide ;

amidon (positif) non dosé.

3,7 grammes de coques

graisse : extrait au tétrachlorure 46.7 %

albumine brute 5.5 %

graisse à point de fusion probablement plus élevé que

la graisse de l'amande.

M. le Professeur DONDEYNE ajoute : Un examen approfondi s'impose vu la haute teneur en graisse. Nous ne disposons malheureusement que de trop faibles quantités.

M. le Professeur STANER donnait pour les fruits du *Trichilia emetica* jusqu'à 64 % de matière grasse, dont 55 % d'oléine et 45 % de palmitine. Huile comestible, à haut point de fusion, convenant probablement pour stéarinerie.

Il semble qu'avec des graines bien à point, la teneur en graisse, des graines de *Trichilia quadrivalvis* serait analogue.

On peut mettre en regard la teneur en matières grasses des *arachides*:

Amande : graisse 56,07 % ou 56,19 % ou 56,21 %.

Germe : graisse 52,2 % ou 52,98 % ou 50,41 %.

Coque ou spermodermes : graisse 0.

Conclusion. — 1) Il faudrait, au plus tôt, envoyer 1 ou 2 kilos de graines bien mûres pour l'analyse complète.

2) Dès maintenant, il serait bon que les Missions et les Colons ainsi que l'INEAC, qui sont sur place, expérimentent la culture du *Trichilia quadrivalvis* sur des parcelles de jardins, en terrain de plateau.

Il est souhaitable, pour l'avenir économique des hauts plateaux du Kwango, qu'on connaisse mieux cette plante et son rendement.

P. MATHIEU RENIER, S. J.

Suspension temporaire de l'abatage des cacaoyers à la Côte de l'Or

Des raisons de la nouvelle politique de la Côte de l'Or en matière de suspension temporaire de l'abatage de cacaoyers atteints de « swollen shoot » ont été données à l'Assemblée Législative de la Côte de l'Or, par deux des ministres nommés récemment.

Leur déclaration fait suite à l'annonce que le Conseil exécutif a marqué son accord sur la suspension totale de l'abatage obligatoire pendant un mois, durant lequel une enquête sera faite au sujet de l'organisation et des méthodes dès la campagne d'abatage.

M. Nkrumah, Chef des affaires gouvernementales de l'Assemblée Législative a déclaré: « Je souligne que la question du cacao est très délicate et nous ne devons pas traiter à la légère cette affaire dont dépend la prospérité future de notre pays. Je désire que vous sachiez bien que jusqu'à présent les savants n'ont pas trouvé de remède effectif contre le « swollen shoot » si ce n'est l'abatage. Le Gouvernement doit, dès lors, admettre l'abatage comme le seul remède possible, à moins que les savants n'en trouvent un autre. Ce qui nous intéressait c'était la méthode et l'organisation de l'abatage et c'était dans le but de faire une enquête au sujet de la méthode et de l'organisation que le

Gouvernement a marqué un accord sur une suspension temporaire de l'abatage obligatoire ».

M. K. A. Gbedemah, Ministre de la Santé et du Travail, a déclaré : « Je désire avertir l'Assemblée que nous devons tous traiter ce problème avec le plus grand soin. La prospérité de la Côte de l'Or dépend du cacao et nous devons éviter tout ce qui pourrait conduire à la débâcle économique de notre pays. Sinon, nos petits-enfants nous maudiront au lieu de nous bénir ».

Colonial Office Information Department. Note n° 10 du 6-4-51.

Notes de statistiques au sujet de la production et de l'exportation du Cacao

Selon ces statistiques publiées par l'Union Professionnelle des Planteurs de Cacao du Congo belge, les exportations de 1950 sont en diminution par rapport à 1949: 1.684 tonnes contre 1.812, soit une différence de 128 tonnes. Le déficit enregistré dans la production est imputable à une prolongation anormale de la saison sèche.

Les plantations de Lukolela emportent la palme avec une production de 400 tonnes. La Société de Colonisation Agricole arrive au deuxième rang avec 367 tonnes.

Les données ci-après permettent de se rendre compte de l'évolution des cours du cacao durant l'année 1950:

	ANVERS Congo, 1 ^{re} qualité en francs, par kg Cif.	LONDRES Accra en francs, par kg Cif.	Différence, en plus ou en moins, par rapport au marché d'ANVERS
Janvier	30,00	30,80	— 0,80
Février	29,50	31,85	— 2,35
Mars	28,50	29,40	— 0,90
Avril	27,25	29,75	— 2,50
Mai	30,50	33,25	— 2,75
Juin	31,25	36,40	— 5,15
Juillet	35,50	33,15	— 2,65
Août	42,—	42,70	— 0,70
Septembre	49,—	46,20	+ 2,80
Octobre	44,—	42,—	+ 2,—
Novembre	40,50	39,20	+ 1,30
Décembre	38,50	37,10	+ 1,40

La valeur de base pour la perception des droits de sortie a été de 3.744 francs.

En ce qui concerne le marché du cacao, le Gouvernement des Etats-Unis a fixé officiellement le prix des cacaos « Bahia » et « Accra » à 38 3/8 cents la livre moins 1 % de commission (fr. 41.85).

En l'absence de directives gouvernementales, les cotations des provenances des autres pays suivent donc le jeu normal de la concurrence, compte tenu, sans doute, des écarts qui existaient habituellement avant qu'un plafond n'ait été fixé.

Il est à noter que les marchés étrangers sont pratiquement fermés depuis quelque temps.

Considérant le marché national, aucun stock de cacao n'étant signalé au Congo et les réserves étant, pour le surplus, fort réduites dans les chocolateries, les perspectives seront encourageantes dès que le Ministère des Affaires Economiques accordera l'autorisation d'augmenter le prix du chocolat plein, dont la vente, aux tarifs actuels, n'est plus rémunératrice.